

Hopfenweg 21  
PF/CP 5775  
CH-3001 Bern  
T 031 370 21 11  
info@travailsuisse.ch  
www.travailsuisse.ch

Administration fédérale des contributions AFC  
Division principale Politique fiscale STP  
M. Beat Spicher  
Schwarztorstrasse 50  
3003 Berne

Courriel: [vernehmlassungen@estv.admin.ch](mailto:vernehmlassungen@estv.admin.ch)

Berne, le 19 décembre 2016

**15.410 Iv.pa. de Buman. Ancrer durablement le taux spécial de TVA applicable à l'hébergement. Consultation relative à un avant-projet**

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous donner la possibilité d'exprimer notre avis sur cet avant-projet et c'est volontiers que nous vous le faisons parvenir.

Nous nous opposons à l'ancrage durable du taux spécial de TVA applicable à l'hébergement mais approuvons sa poursuite jusqu'à la fin de l'année 2020 (voir notre réponse au questionnaire). Nous partageons donc l'opinion de la minorité. En effet, nous sommes d'accord que l'hébergement continue à bénéficier d'un taux réduit pendant un laps de temps encore suffisamment long. Il sera toujours possible un peu avant 2020 de faire une analyse de la situation économique générale et de la branche en particulier pour voir si un taux spécial se justifie toujours. Le fait d'avoir prorogé à cinq reprises le taux spécial n'est pas un argument suffisant pour l'ancrer définitivement dans la loi et la Constitution fédérale.

Un ancrage illimité du taux spécial de TVA présente les défauts suivants :

- On privilégie une branche par rapport à d'autres, ce qui n'est pas justifié sur le plan de la concurrence à long terme. Un taux spécial de TVA doit faire l'objet régulier d'un réexamen tenant compte des facteurs structurels et conjoncturels. Il est vrai que l'hébergement a dû subir le choc de la surévaluation du franc à plusieurs reprises. Mais d'un autre côté, il existe aussi des opportunités de croissance comme on le voit dans les villes et avec une nouvelle clientèle de pays émergents pouvant compenser au moins partiellement la chute de la demande d'autres pays, européens en particulier.
- On n'encourage pas l'innovation et les nécessaires adaptations structurelles. Malgré la prorogation à cinq reprises sur une durée de près de vingt ans, la branche demeure confrontée à d'importants problèmes structurels. Les coûts de main-d'œuvre ne suffisent pas à expliquer tous les problèmes. D'autres facteurs jouent un rôle comme la taille réduite de nombreux établissements ou encore une insuffisance de la diversification de l'offre.

- On fait subir des pertes fiscales à la Confédération injustifiées à partir du moment où on ancre un taux réduit illimité dans le temps, indépendamment des variations du taux de change ou d'autres facteurs conjoncturels. La perte de 200 millions de francs que représente le taux réduit par an pour la Confédération prêterite d'autres tâches de la Confédération.

Veillez enfin trouver, en annexe, notre réponse aux deux questions du questionnaire.

En vous remerciant de prendre dûment en compte notre avis, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Adrian Wüthrich



Président

Denis Torche



Responsable du dossier  
Politique financière